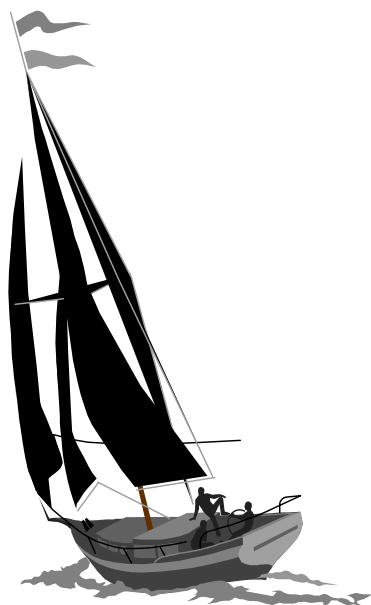




COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2015 - N° 4

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2015 A 18 h 00

Date de convocation
9 avril 2015

Date d'affichage
15 avril 2015

Nombre de membres :
en exercice : 18

présents : 12
(13 aux questions diverses)

votants : 18

L'an deux mil quinze, le lundi 13 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CHOLOT Guy (Maire).

PRESENTS : Mmes et MM. CHOLOT Guy (Maire), GOSSELIN Jean-Paul (Adjoint), PILLET Denis (Conseiller délégué), PERREE Christine, HENRY Sarah, LELYON Sandrine, ROUALLE Maurice, LEVAVASSEUR Nathalie, DE SMET René, MEUNIER Christophe à partir de 18h10 pendant le préambule, LELION Elodie, MATELOT Claude, Armand HAMEL à partir de 19h40 aux questions diverses

ABSENTS EXCUSES : Serge LAIDET donne pouvoir à Guy CHOLOT, Raymonde DESPROGES donne pouvoir à Sandrine LELYON, Fabienne LETELLIER donne pouvoir à Jean-Paul GOSSELIN, Jacques LETANG donne pouvoir à Maurice ROUALLE, Anne DUPONT donne pouvoir à Claude MATELOT, Armand HAMEL donne pouvoir à René DE SMET jusqu'à 19h40, MEUNIER Christophe jusqu'à 18h10

SECRETAIRE DE SEANCE : René DE SMET



Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Un secrétaire de séance est désigné. Il s'agit de M. René DE SMET.

En préambule est demandée l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour :

- Le Maire demande un retour sur le vote des taux d'imposition 2015 avec le retrait de la délibération du 31/03/2015 et la prise d'une nouvelle délibération. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- M. Gosselin demande l'ajoute des questions diverses. Le Maire répond que cela est toujours le cas. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

N° 2015-33 – RETRAIT DE LA DELIBERATION 27/2015 DU 31/03/2015 ET RETOUR SUR LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2015

Sur proposition de M. le Maire, tous exposés entendus, y compris les simulations budgétaires présentées en séance par M. Gosselin comprenant plusieurs hypothèses dont l'une avec une augmentation des impositions de 2 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **retire** sa délibération n°27/2015 du 31/03/2015 visant à augmenter les taux d'imposition communaux en appliquant une variation proportionnelle, avec un coefficient de 1,096276

- **décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2015 et de les maintenir au niveau de 2014 à savoir :

o	Taxe d'habitation	18,68 %
o	Foncier bâti	21,22 %
o	Foncier non bâti	36,71 %

N° 2015-34 – RETRAIT DE LA DELIBERATION 29/2015 DU 31/03/2015 UNIQUEMENT QUANT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE ET RETOUR SUR CE VOTE (ANNEXE)

Sur proposition de M. le Maire, tous exposés entendus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **retire** sa délibération n°29/2015 du 31/03/2015 uniquement dans sa partie consacrée au vote du Budget Primitif 2015 de la commune,

- **approuve** le Budget Primitif 2015 de la commune de la commune tel qu'annexé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Proposition de réduire de 10 % le montant des indemnités des élus en bénéficiant (Maire, Adjointes et conseillers délégués) :
Sur le principe, l'ensemble des conseillers présents y est favorable, cependant considérant l'absence en séance de 2 adjoints, M. le Maire préfère présenter ce point au vote du prochain conseil municipal.

INFORMATIONS :

- Requalification de la plage : la prochaine réunion de la commission aura lieu le 28/04/2015 à 9h00,
- Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde en lien avec les plans du collège et des campings,
- Fermeture d'une classe à l'école : M. le Maire et l'ensemble du conseil déclarent regretter la décision du rectorat et demande avec insistance un comptage à la rentrée eu égard aux nouvelles inscriptions enregistrées. Il reste solidaire des parents d'élèves et continuera d'œuvrer pour garder cette classe ouverte. L'ensemble du conseil tient à remercier M. le Maire de Barneville-Carteret d'avoir

signé une dérogation permettant d'accueillir à terme 2 enfants à l'école de Port-Bail considérant les arguments présentés par la famille.

- VVF : l'inauguration aura lieu le vendredi 26/06/2015 à 16h00 en présence de nombreuses personnalités. Un important congrès scientifique se tiendra du 17 au 22 mai.
- MM. Pillet et Gosselin trouvent que l'horaire de 18h00 n'est pas adapté aux élus étant dans la vie active. M. le Maire confirme que cela reste exceptionnel et que l'horaire habituel est maintenu. M. Pillet demande également des réunions de Bureau plus fréquentes. M. le Maire y est favorable et propose qu'un planning soit réalisé sur plusieurs mois.
- M. Gosselin demande la parole et rappelle qu'il n'est pas Maire-Adjoint aux Finances ce que M. le Maire confirme. Il reprend point par point un échange de mail avec M. le Maire et conclut en demandant le retrait de ses délégations et souhaite présenter sa démission en tant que 3^{ème} Adjoint son souhait étant de redevenir simple conseiller municipal. M. le Maire n'y est pas favorable et l'avis du conseil est sollicité. La majorité y est opposée, et il y a 3 abstentions : Mmes Levavasseur, Lelyon, M. Meunier. M. Gosselin souhaite que cette question soit revue. Certains conseillers dont Mme Levavasseur et M. Meunier sont surpris de l'ampleur des réactions de certains élus et demandent plus de sérénité et de dialogue. M. le Maire y est favorable, sa porte reste toujours ouverte.
- M. le Maire remercie l'assemblée pour le vote de cet acte fondamental qu'est le budget dans la vie de la commune et rappelle que son action est guidée par l'intérêt communal.

PROCHAIN CONSEIL MARDI 28 AVRIL 2015 A 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.